



GREAT LAKES AND ST. LAWRENCE CITIES INITIATIVE
ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT

RÉSOLUTION 3 – 2013M

EMPÊCHER L'ENTRÉE DE LA CARPE ASIATIQUE DANS LES GRANDS LACS

ATTENDU QUE les Grands Lacs et le Saint-Laurent représentent la plus grande étendue d'eau douce au monde et qu'ils forment un écosystème diversifié et plein de vitalité qui est crucial pour le bien-être économique et la qualité de vie des populations canadienne et américaine qui y vivent;

ET ATTENDU QUE plus de 180 espèces envahissantes se sont installées dans l'écosystème au fil des ans, provoquant des dommages et des perturbations considérables à son équilibre naturel, ainsi que des pertes économiques importantes;

ET ATTENDU QUE l'une des menaces les plus sérieuses en matière d'espèces envahissantes provient actuellement des carpes asiatiques, incluant les variétés argentée, noire et à grosse tête;

ET ATTENDU QUE ces variétés de carpes, après avoir été introduite dans les années 1970 dans le sud des États-Unis en raison de leurs capacités de contrôle des algues dans les piscicultures, se sont échappées depuis dans le fleuve Mississippi et ses tributaires;

ET ATTENDU QUE les espèces envahissantes ont déjà causé des centaines de millions de dollars de dommages à travers les Grands Lacs et le Saint-Laurent et que les carpes asiatiques représentent un réel danger pour les pêcheries commerciales et sportives, évaluées à 7 milliards de dollars annuellement, des activités qui forment la base de l'économie et qui définissent la culture de l'entière région;

ET ATTENDU QUE les carpes asiatiques ont migré vers le nord par le système du fleuve Mississippi, jusqu'au États du Wisconsin, du Minnesota, de l'Illinois, de l'Indiana et de l'Ohio, réduisant ou éliminant ainsi les populations de poissons plus désirables en raison de leur vorace consommation de nourriture et de leur prolifique reproduction;

ET ATTENDU QUE les carpes asiatiques menacent de s'introduire dans les Grands Lacs à de nombreux points d'entrée dans la région;



ET ATTENDU QUE plusieurs agences des gouvernements fédéraux, des États et des provinces, ainsi que des autorités locales des États-Unis et du Canada ont travaillé avec diligence et dépensé des dizaines de millions de dollars au cours des dix dernières années pour réaliser une série de projets destinés à arrêter la migration des espèces envahissantes de carpes et à empêcher leur entrée dans les Grands Lacs;

ET ATTENDU QUE vingt-quatre (24) municipalités du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent ont adopté des résolutions appuyant la séparation physique comme le moyen le plus efficace d'empêcher le mouvement des carpes asiatiques et autres espèces envahissantes d'un bassin à l'autre;

ET ATTENDU QUE le *U.S. Army Corps of Engineers* a construit et maintient une barrière électrique sur le Chicago Sanitary and Ship Canal qui semble avoir aidé à ralentir ou à arrêter le déplacement des carpes envahissantes vers le lac Michigan;

ET ATTENDU QUE, au-delà des espèces de carpes envahissantes, il existe 39 autres espèces envahissantes dans les deux bassins qui risquent de migrer d'un bassin à l'autre dans un avenir rapproché;

ET ATTENDU QUE, une fois qu'une espèce envahissante s'établit dans un écosystème, il est extrêmement difficile de l'éradiquer, et qu'elle inflige souvent des dommages considérables aux écosystèmes et qu'elle oblige à des dépenses majeures en raison des efforts requis pour la contrôler;

ET ATTENDU QUE les carpes asiatiques représentent un risque de blessures pour les plaisanciers naviguant sur les plans d'eau qui en sont infestés;

ET ATTENDU QUE les citoyens canadiens et américains, partout autour du bassin, ont exprimé de fortes inquiétudes à propos des carpes envahissantes et qu'ils demandent une action rapide;

ET ATTENDU QUE la *U.S. Army Corps of Engineers* mène actuellement des recherches exhaustives qui s'échelonneront sur plusieurs années, du côté américain du bassin des Grands Lacs, un projet appelé le *Great Lakes and Mississippi River Interbasin Study* (GLMRIS), qui examine 19 lieux distincts à partir desquels les carpes envahissantes pourraient passer du bassin du Mississippi au bassin des Grands Lacs, en étudiant un grand nombre de moyens potentiels d'arrêter toute nouvelle migration.



POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE les carpes asiatiques présentes dans le réseau hydrographique du Mississippi représentent une des plus grandes menaces à l'intégrité et à la santé de l'écosystème des Grands Lacs et du Saint-Laurent, y compris des 40 millions de Canadiens et d'Américains qui y vivent;

ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE prévenir l'entrée des carpes envahissantes dans les Grands Lacs et le Saint-Laurent doit se faire avec un sentiment de la plus haute urgence par tous ceux et celles qui sont responsables du dossier;

ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la séparation physique est la façon la plus efficace d'empêcher les espèces de carpes envahissantes d'entrer dans le lac Michigan par le Système navigable de la région de Chicago, et que de telles barrières empêcheraient également le passage de plusieurs autres espèces envahissantes d'un bassin à l'autre;

ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la faisabilité de la séparation physique est démontrée et qu'elle peut être faite d'une façon qui maintient ou améliore la qualité de l'eau, le contrôle des inondations et le transport au sein du réseau;

ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE davantage de mesures intérimaires de contrôle des carpes asiatiques doivent être prises durant le développement de solutions à long terme;

ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QU'une solution qui implique la séparation physique des bassins accompagnée de mesures visant à maintenir ou améliorer les transports, la qualité de l'eau et le contrôle des inondations sera probablement coûteuse, comme tout projet majeur d'infrastructure, et que des moyens de financement novateurs devront être explorés;

ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QU'il est important de partager et distribuer des informations à propos de la séparation physique et du système navigable de la région de Chicago à travers le bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent et l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent est appelé à jouer un rôle majeur dans ce processus d'éducation et d'information;

ET IL EST ENFIN RÉSOLU QUE l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent invite la *Mississippi River Towns and Cities Initiative* ainsi que d'autres organismes municipaux du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent et du bassin du Mississippi à se joindre à l'effort de protection du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent face aux carpes asiatiques et autres espèces envahissantes et à supporter la séparation physique comme moyen le plus efficace d'empêcher la migration interbassin des carpes asiatiques et autres espèces envahissantes.



Signé ce 19^e jour de juin 2013

A handwritten signature in black ink that reads "Tom Barrett". The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke at the beginning of the word "Tom".

Tom Barrett, président
Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent
Maire de Milwaukee